

ries, cela pourrait se justifier. Si, par contre, on acquiert cette société simplement parce qu'elle est viable et rentable, on s'expose encore à des conflits d'intérêts. C'est un autre inconvénient d'une société de développement. Ou alors, appelons-la la Mutuelle canadienne ou la Société générale de portefeuille. Autant inviter les administrateurs nommés par le gouvernement à former une société mutuelle.

Nous voulons aussi des renseignements complets sur la société Venturetek, car des gens qui travaillaient autrefois au sein d'une section du ministère de l'Industrie et du Commerce semblent connaître des choses intéressantes, disons, et parallèles sur la CDC et sur Venturetek. Si on veut que le public ait une confiance absolue dans la CDC, il faut tirer au clair le cas de Venturetek. Il le faut absolument. L'autre jour, on déclaré au comité des prévisions budgétaires en général que le crédit 16b présentait une irrégularité. Après coup, on a donné au comité toutes les explications nécessaires sur ce crédit de \$1. On s'est manifestement servi d'un crédit de \$1 pour modifier la loi. Voici l'explication en question:

On demande que le nom de la société Polymer Limitée soit rayé, à compter du 31 juillet 1972, de l'annexe de la loi sur les corporations de la Couronne (taxes et droits provinciaux) et de l'annexe D de la loi sur l'administration financière, car la Corporation de développement du Canada est en train d'acheter cette société.

• (1750)

Monsieur l'Orateur, voilà la seule explication qui est donnée officiellement dans le crédit 16b du budget supplémentaire (B) qui est un crédit de \$1. C'est tout ce que nous désapprouvons: l'utilisation de ce crédit, les raisons données, l'évaluation, le rôle repréhensible au sein de la Corporation du développement du Canada et le manque de renseignements. Voilà pourquoi nous présentons cette motion.

Ce n'est pas le moins du monde une attaque contre Polymer. Mais celui qui juge la question délicate et qui redoute tout semblant de critique contre cette transaction qui ne touche en rien Polymer n'a sûrement pas la conscience tranquille. Même si l'on devait revenir sur la vente, le public serait-il concerné? La confiance placée dans les actions de Polymer n'est pas diminuée. C'est un organisme du gouvernement qui devrait rendre la société au gouvernement; c'est tout. Le gouvernement contrôle la Société Polymer. Elle passe d'un jeu de livres à un autre. Seulement, dans le second jeu de livres, des particuliers auront en définitive le droit de posséder une partie du revenu qui autrefois appartenait à tout le peuple canadien.

Cette société de la Couronne a été créée pendant les dures années de guerre. Elle a reçu un monopole, elle s'est développée et sa gestion était bonne. Elle s'est montrée dynamique et elle a prospéré. A cause de son succès, elle a été choisie—comme je l'ai dit en juin 1971, lors du débat à l'étape de la deuxième lecture et à l'étape du rapport—comme principale vache à lait de la Corporation de développement du Canada. A mon avis, voilà fondamentalement pourquoi elle n'aurait jamais dû être vendue à la Corporation de développement du Canada.

### Vente de Polymer

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je veux tout d'abord féliciter le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) de nous avoir bien fait comprendre ce dont la Chambre est saisie présentement. Il l'a déclaré sans ambages non pas dans la partie académique de son discours, mais dans sa dernière phrase, en demandant aux députés de renverser le gouvernement ce soir. C'est un objectif tout à fait légitime, c'est un but tout à fait louable. Mais les membres de l'opposition officielle, sauf le député de Qu'Appelle-Moose Mountain, essaient aujourd'hui de prétendre qu'ils discutent de l'avenir de Polymer.

Ce dont la Chambre est saisie aujourd'hui, ce sont des subsides. C'est le dernier jour du trimestre. On nous présentera ce soir, si le gouvernement a encore la confiance de la Chambre, des crédits supplémentaires et un bill de finances provisoire. Ce que nous discuterons d'ici à 9h45 ce soir, c'est la question de savoir si le gouvernement a la confiance de la Chambre, du moins pour cette semaine et peut-être les suivantes.

La dernière fois qu'un gouvernement a été battu au sujet d'une discussion sur les subsides a été le 5 février 1963. Le hansard de ce jour est intéressant à lire, mais j'attire votre attention sur la dernière page du hansard de cette session, la page 3625. Après avoir voté au sujet d'un amendement modifié, adopté par 142 voix contre 111, on trouve la déclaration suivante dans le hansard:

M. L'ORATEUR: Je déclare que l'amendement ainsi modifié est adopté.

LE TRÈS HON. M. DIEFENBAKER: Monsieur l'Orateur, demain, j'irai informer Son Excellence le Gouverneur général.

Il n'y a pas eu de délibération au sujet de la motion principale sur les subsides; il n'y a pas eu d'appel au Règlement, pas de discussion. Le premier ministre de l'époque a tout simplement dit à la Chambre qu'il préviendrait le gouverneur général le lendemain, puis il a proposé l'ajournement de la Chambre avec l'appui de l'honorable Gordon Churchill. Selon le hansard, elle a ajourné à 9h5. La soirée n'était même pas terminée. La question des subsides n'avait pas été résolue. Mais le gouvernement avait été battu sur une motion de subsides, et ce fut tout. Après cette déclaration, on trouve dans le hansard un trait et le paragraphe suivant:

La 25<sup>e</sup> Législature a été dissoute le mercredi 6 février 1963, par proclamation de Son Excellence le Gouverneur général.

Monsieur l'Orateur, bien que les règles aient changé en ce sens qu'au lieu de présenter une motion pour que monsieur l'Orateur quitte le fauteuil, pour que la Chambre se forme en comité des subsides et pour qu'il y ait un amendement et un sous-amendement, nous avons maintenant les jours de l'opposition et les motions qui doivent être simplement discutées et ne pas constituer de motions de défiance. Du fait que la Chambre est saisie d'une motion de défiance, et j'insiste sur ce point, portant affectation de crédits, si ce soir, à 9h45, elle n'accorde pas sa confiance au gouvernement actuel, elle lui dit: vous ne pouvez pas avoir le budget supplémentaire ce soir, vous ne pouvez pas compter sur les subsides provisoires pour les trois prochains mois—le jeu est terminé.